

Numéro

5

Décembre
2008

La Lettre de l'Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité

Éditorial

La réunion plénière de l'OEMM (Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité) s'est tenue le 19 novembre 2008. L'occasion pour le groupe réunissant les partenaires sociaux de prendre connaissance du bilan social portant sur les données 2007, de faire le point sur les travaux 2008 et de valider le plan de travail 2009.

2008 aura été une année pleine d'investissement de la part de l'Observatoire qui est maintenant devenu une structure d'appui technique pour les partenaires sociaux et qui démontre ainsi son utilité sociale.

L'OEMM a participé à l'animation d'un groupe paritaire et à la production d'un travail technique dans le cadre d'un projet d'accord de branche sur la gestion prévisionnelle « emplois et des compétences ». Les membres du groupe se reverront une dernière fois en janvier 2009 et, dès cette date, pourront transmettre à la commission paritaire nationale les conclusions de leurs travaux en vue de l'ouverture de la négociation. Au-delà de la réflexion de fond qui a été menée, ce projet fait le lien entre les différents outils que la branche avait initiés depuis maintenant deux ans (certification, connaissance de la mutualité, contrat d'études prospectives...).

Autre engagement de l'OEMM, la participation en collaboration avec le cabinet Mercer à la réflexion menée dans le cadre du groupe de travail sur les emplois repères. Ces deux importants chantiers - GPEC et Emplois repères - ont jalonné toute l'année 2008 avec des rendez-vous réguliers.

À ceux-ci, se sont ajoutés deux importants dossiers : le suivi et la réalisation d'une étude sur le parcours des représentants du personnel dont cette lettre donnera un aperçu et la poursuite du lourd travail de diagnostic entamé par l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) qui aboutira à fin de l'année 2009, voire en début 2010.

Bien entendu, nos jury CQP se réunissent maintenant régulièrement afin d'auditionner les candidats,

j'aimerais leur rendre hommage car l'ensemble des organisations et des personnes que nous sollicitons prennent de leur temps pour effectuer ce travail avec rigueur, sincérité et objectivité.

Dans le contexte économique dans lequel nous évoluons actuellement, je ne saurais trop dire que la mutualité et les mutuelles doivent se faire connaître en tant qu'employeurs; c'est la principale raison de la signature, intervenue le 25 juillet 2008, d'un accord entre l'UGEM et Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, pour la mise en œuvre duquel l'OEMM sera sollicité. Nous choisirons trois régions pilote et nous mettrons en place dès le début de l'année 2009 un partenariat avec les recteurs pour que nos mutuelles se fassent connaître aux enfants, aux parents, à leurs parents et personnes en charge de l'orientation scolaire.

Enfin, je remercie tout particulièrement l'ensemble des partenaires sociaux qui ont permis la réalisation de l'ensemble de ce travail dans le cadre de la plénière mais aussi des groupes de travail. C'est grâce à eux que cet observatoire fonctionne et répond aux préoccupations premières des mutuelles.

Par avance bonnes fêtes à tous et excellente année 2009!

Jean-Marc Lagoutte
Président de l'OEMM



Pour nous contacter :

17, avenue Victor Hugo - 75016 Paris
Tél. : 01 53 64 53 47 - Fax : 01 53 64 04 84
v.defauquet@ugem.net
observatoire@ugem.net

Nous vous présentons la 5^e lettre de l'OEMM qui fait état de l'ensemble des travaux menés par l'OEMM et bien sûr de notre plan de travail pour l'année 2009 validé lors de la plénière du 19 novembre 2008.

Nous consacrons le dossier de cette lettre au bilan social portant sur les données 2007 qui confirme les données recueillies en 2006 mais dont l'échantillon des répondants a été redressé. Ceci permet de consolider les mutuelles qui répondent au bilan social comme représentatives de l'ensemble du secteur de la mutualité.

Un point fort pour 2009 sera, sans nul doute, la mise à disposition par l'OEMM dans le cadre de l'accord GPEC d'outils méthodologiques pour les mutuelles et notamment les plus petites souhaitant enclencher une démarche de prospective des métiers : labellisation de cabinets de consultants, élaboration de profils métiers, éléments sur la volumétrie de l'emploi... alors bonne lecture !

*Valérie Defauquet
Responsable de l'OEMM*

Le plan de travail 2009

1 - Étude, enquête, groupe de travail

- > **Le bilan social 2008:** La poursuite du bilan social sera réalisée. Ainsi que nous l'avons fait les années précédentes, nous interrogerons toutes les mutuelles relevant du champ de l'OEMM. Quelques questions complémentaires pourront être intégrées comme cela a été le cas pour le bilan social traitant des données 2007 (intérim, contrat à durée déterminé, handicap).
- > **Les profils métiers:** Ils seront en 2009 notamment en articulation avec l'accord GPEC.
- > Plus largement et dans le cadre de l'**accord GPEC**, un investissement de l'OEMM est prévu afin de fournir une liste de consultants, un appui technique auprès des DRH de petites mutuelles, et des fiches de méthodes sur la GPEC. L'OEMM s'attachera par ailleurs à être en capacité d'étudier la volumétrie de l'emploi et de lui donner un sens prospectif.
- > **Gestion des âges:** L'OEMM a confié à l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) la réalisation de diagnostics courts à la demande des mutuelles ciblés sur la gestion des âges.
- > **La professionnalisation des salariés du secteur par la certification :**
 - La construction de prochains certificats de qualification professionnelle par le travail déjà réalisé en groupe.
 - La poursuite des contacts avec le ministère de l'éducation nationale dans l'objectif de participation à des commissions paritaires consultatives, plus largement l'inscription des CQP dans les pré-requis de certaines formations relevant de l'Éducation nationale.
 - La poursuite d'un travail avec les ministères de tutelles autour de la définition de titres réglementés ou de tutelle ministérielle (assistante dentaire et autres).
 - Le travail conjoint avec l'ONISEP afin de rédiger un livret sur la mutualité qui sera distribué en 2009 sur l'ensemble des établissements scolaires français (collèges, lycées).

2 - Information et communication en 2009

Construction d'un KIT destiné à accompagner les mutuelles sollicitées dans les lycées et collèges.

Participation à des salons, interventions auprès d'étudiants, de CIO, dans des groupes de travail.

Rédaction de lettres d'information sur les activités de l'OEMM.

Étude sur le parcours des institutions **représentatives du personnel...**

L'Observatoire de l'emploi et des métiers de la mutualité a commandé et financé une étude portant sur l'emploi et le parcours professionnel des représentants du personnel siégeant dans les institutions représentatives du personnel.

L'OEMM a souhaité que cette étude comporte deux approches complémentaires :

- > Une analyse quantitative portant sur un échantillon de mutuelles, visant le nombre de salariés concernés, la répartition des représentants du personnel dans l'échelle des classifications et analysant leur évolution en classification et rémunération.
- > Une analyse qualitative abordant les démarches innovantes favorisant la qualité des relations sociales et examinant, à partir d'entretiens semi-directifs dans un échantillon de mutuelles, les dynamiques intervenant dans les parcours professionnels des représentants du personnel.

En complément de ces deux approches, l'OEMM souhaitait bénéficier d'éléments de comparaison avec d'autres secteurs, tant de l'économie sociale qu'en dehors de celle-ci (service, commerce, industrie). Aussi, cette étude relate les pratiques de trois entreprises et le retour d'expérience qu'en font les partenaires sociaux de ces entreprises.

Il n'y a pas de spécificité relevé de façon qualitative en termes de rémunérations, d'écarts de classifications. L'étude qualitative tend à montrer la dynamique de parcours professionnels des représentants du personnel comme les conditions d'exercice des mandats sont étroitement imbriquées avec la politique de GRH, la qualité du dialogue social, les pratiques de management associées aux logiques d'organisations du travail.

*Pour de plus amples informations connectez-vous sur le site de l'UGEM
rubrique « OEMM » sous-rubrique « études/dossiers »*

Gestion des âges...

L'Observatoire a engagé une étude-action sur la gestion des âges. Pour l'accompagner dans cette démarche, l'Observatoire a retenu le réseau ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) car il répondait à une triple exigence :

- > être doté d'une solide expérience sur la gestion des âges ;
- > assurer équidistance et paritarisme dans sa méthode d'investigation en impliquant employeurs et représentants des salariés ;
- > être en mesure d'intervenir sur l'ensemble du territoire français, via un réseau d'agences implantées sur au sein des régions et des bassins d'emploi.

Comment ce projet va-t-il se dérouler? Il s'agira, dans un premier temps, de conduire une étude via des diagnostics, financés par l'Observatoire, au sein de mutuelles volontaires et réparties sur l'ensemble du territoire. Ces diagnostics devront permettre

d'identifier les enjeux soulevés par l'évolution démographique que connaît notre secteur dans le contexte de mutation que nous lui connaissons. De ces investigations seront dégagés des éléments d'analyse et des leviers d'action pour une meilleure gestion de tous les âges, données que nous partagerons avec toutes les mutuelles lors d'un séminaire national. À ce jour, des diagnostics dans sept structures sont engagés, ou le seront très prochainement. Ainsi, il a été décidé que les équipes du réseau ANACT rencontreront des mutuelles représentatives de la diversité du secteur: livre II, livre III, RO-RC, mutuelles de la fonction publique et mutuelles interprofessionnelles. à l'heure du premier point d'étape, nous sommes d'ores et déjà en mesure de vous annoncer que la gestion des âges ouvre, pour votre branche, un chantier d'envergure, en prise avec nos grands enjeux de gestion des ressources humaines.

Emmanuelle Saint-Genis de l'ANACT, chargée de la coordination du projet ANACT

Brèves

... Accord Éducation nationale/travail avec l'ONISEP

Dans le cadre de l'accord signé avec l'Éducation nationale, une des actions mises en place visera la mise en chantier d'un document s'intitulant « zoom sur la mutualité » (34 pages) qui présentera les principaux métiers exercés dans les groupements mutualistes. Cette brochure est actuellement en chantier, certains d'entre vous participeront aux entretiens et à la séance photos pour une brochure qui sera distribuée dans tous les lycées et collèges de France en septembre 2009.

... Rencontre avec la CPNEFP des caisses de Sécurité sociale

Une table ronde a été organisée avec la CPNEFP des caisses de Sécurité sociale le 9 octobre autour du sujet de la certification de branche. La responsable de l'OEMM était au côté de Gérard Lobjois de l'Observatoire de l'assurance, et de Michaël Louadoudi de l'Observatoire caisses de retraite. Cette rencontre fut l'occasion de rendre compte de l'ensemble du travail mené dans le cadre de la mutualité et de confronter les points de vue entre branches connexes selon un axe métier.

... Le salon de l'emploi responsable le 23 et 24 octobre 2008

Près 12600 personnes ont visité sur deux jours le salon de l'emploi responsable installé face au parvis de l'Hôtel de Ville de Paris le 23 et 24 octobre 2008. Pour la première fois, l'UGEM avait un stand et présentait les métiers dans la mutualité au côté de la Mutualité française, de la MGEN, de la LMDE et de la MNT. Ce fut un réel succès puisque les 89 exposants représentant l'ensemble de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles), ont récolté les CV et réalisé des entretiens dans l'objectif de pourvoir 3000 offres d'emploi.

La participation à ce salon a prouvé que les mutuelles étaient des acteurs économiques importants dans le domaine de l'emploi et de la création d'activité. À renouveler..

Bilan social 2007

Données de l'OEMM

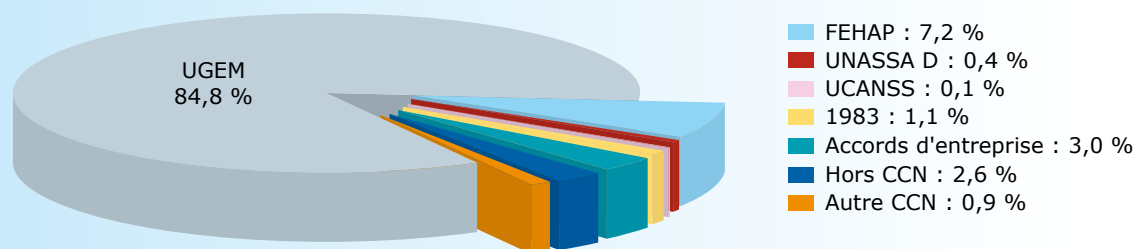
Le bilan social de branche a pour objectif d'offrir une information statistique reconnue par les partenaires sociaux comme base de travail et d'échanges. Les données sont issues d'une enquête réalisée auprès des organismes relevant du Code de la mutualité et dans lesquels une ou plusieurs conventions collectives sont appliquées (UGEM, FEHAP, UCANSS, 1983...). Pour les données 2007, l'enquête est issue de l'exploitation de 201 questionnaires retournés, représentant 543 entités juridiques différentes.

Cette année, pour la première fois, **les séries statistiques présentées sont redressées** à partir de l'étude « carte d'identité » de la branche de la mutualité, Céreq, 2008.

Un document très complet : 31 326 salariés sont couverts, dont **23 594** sous convention collective UGEM.

1. Les entreprises

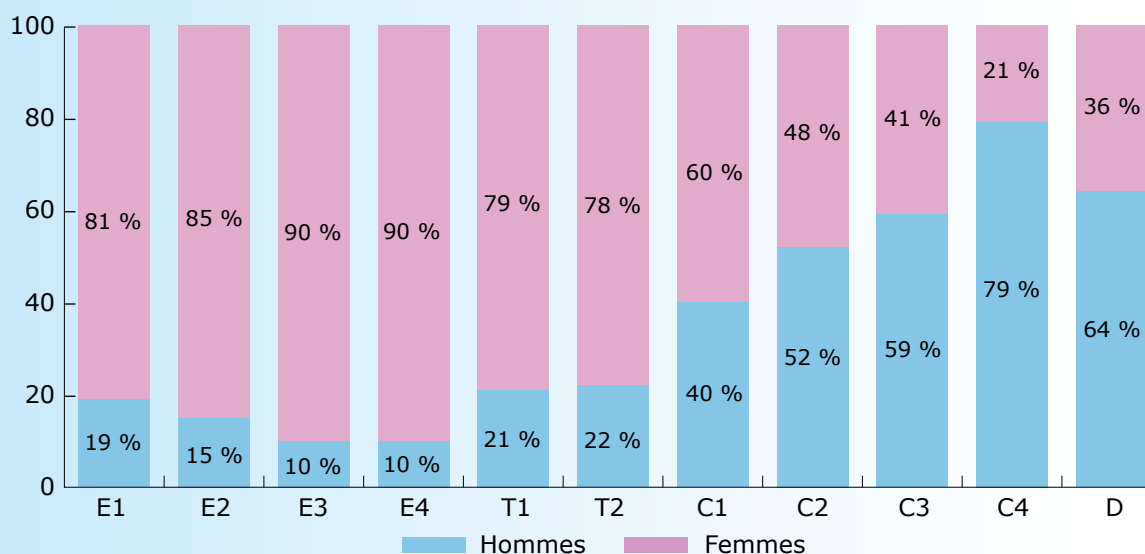
Répartition des salariés par convention collective appliquée



Globalement, la répartition des salariés selon la convention collective appliquée est stable par rapport à 2006. Le nombre de salariés UGEM représente toujours près de 85 % des salariés.

2. L'emploi

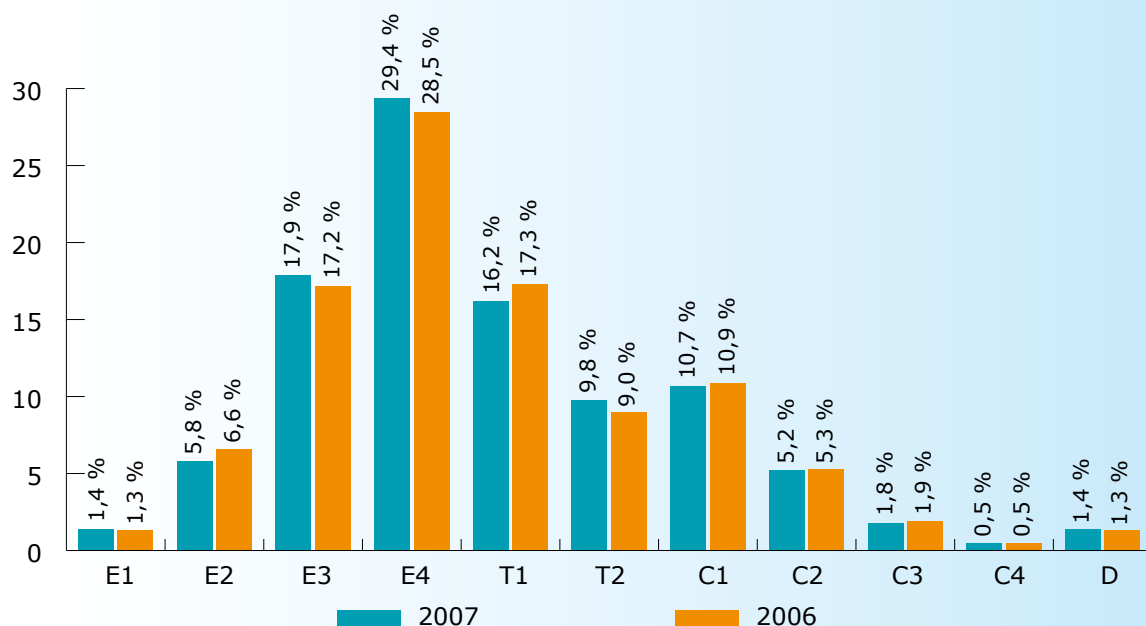
Répartition hommes/femmes par classe



La répartition par sexe reste identique à celle des années précédentes avec près de 80 % de femmes.

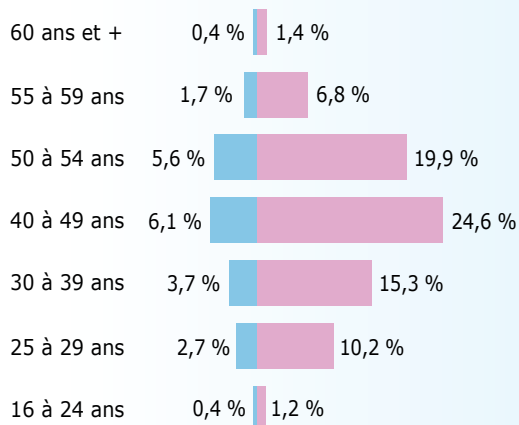
Les hommes sont surreprésentés parmi les cadres (de 40 % à 80 %).

Répartition par classe de 2006 à 2007

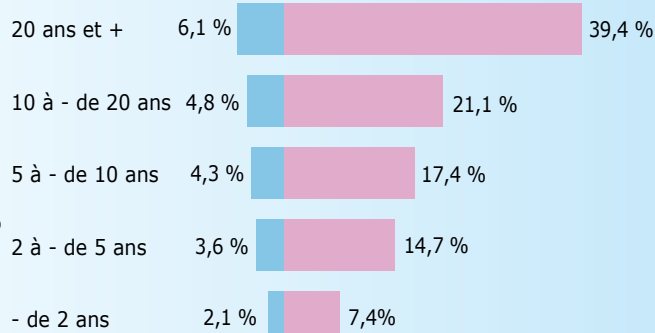


L'année 2007 montre une grande stabilité d'ensemble par rapport à l'année 2006.

Pyramides des âges de la mutualité



Pyramides des anciennetés



Hommes Femmes

La répartition de la population est globalement stable. La moyenne d'âge des salariés est de 43,7 ans en 2007. Elle était de 43,3 ans en 2006. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un réel vieillissement de la population ou de la limite de la précision de la mesure. Cette tendance sera donc à surveiller pour les années à venir.

L'ancienneté de la population est stable entre 2006 et 2007, avec une moyenne de 16 ans.

Dans le document exhaustif, il est à noter également que la répartition temps plein et partiel est stable depuis 2005. Le temps plein est largement prédominant dans le secteur (83 %) sauf pour la classe E1 où il est minoritaire (36 %). S'agissant de l'emploi des travailleurs handicapés, 23 % des structures embauchent des bénéficiaires.

Concernant les mouvements de personnels, il est à noter que les sorties par catégories de personnels suivent la répartition des entrées (et finalement celle des emplois).

La fin des CDD représente les deux tiers des départs, suivi des démissions, puis des licenciements.

L'intégralité du document est disponible sur le site internet de l'UGEM : www.ugem.net (rubrique « Observatoire de l'emploi et des métiers » sous-rubrique « bilan social », année 2007).